

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

3-5-7 avenue paul doumer

92500 Rueil Malmaison

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Sommaire

- Rapport sur les comptes annuels

ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL
92 DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
3-5-7 AVENUE PAUL DOUMER
92500 RUEL MALMAISON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels relative à la reprise des subventions antérieures en produits exceptionnels. Ainsi, le pourcentage du CER affecté à la mission sociale est conforme à l'activité 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 14 Mars 2023

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	104 094	104 094		1 554
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	33 500		33 500	33 500
Constructions	743 457	272 723	470 734	450 273
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	69 648	58 936	10 712	14 787
Immobilisations corporelles en cours				57 271
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 464		14 464	14 464
TOTAL I	965 163	435 753	529 410	571 848
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours	1 687		1 687	3 935
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 513 681		1 513 681	1 547 876
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 039 561		1 039 561	885 428
Charges constatées d'avance	53 307		53 307	6 314
TOTAL III	2 608 236		2 608 236	2 443 553
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 573 399	435 753	3 137 646	3 015 401

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	910 721	932 168
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	439 836	-21 447
Situation nette	1 350 557	910 721
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 350 557	910 721
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 112	61 179
TOTAL IV	10 112	61 179
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 435	178 505
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 870	96 110
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 532 672	1 768 887
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	1 776 977	2 043 502
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 137 646	3 015 401

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services	49 448	51 848
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature	80	
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages	10 774	43
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	20 285	19 922
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	785 680	754 024
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	148 705	142 062
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	53 668	425
Autres produits		
	565 930	1 648 313
TOTAL I	1 634 571	2 616 638
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	1 920	
Autres achats et charges externes	2 248	
Aides financières	835 898	671 248
Impôts, taxes et versements assimilés	246 340	1 519 532
Salaires et traitements	12 610	14 046
Charges sociales	213 288	250 008
Dotations aux amortissements et dépréciations	74 559	68 983
Dotations aux provisions	45 335	37 189
Reports en fonds dédiés		4 324
Autres charges		
	59 403	58 491
TOTAL II	1 491 600	2 623 822
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	142 970	-7 185
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 258	564
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 258	564
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 258	564
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	144 228	-6 621

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	308 826	264
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	308 826	264
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 218	14 091
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 000
TOTAL VI	13 218	15 091
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	295 608	-14 827
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 944 655	2 617 466
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 504 818	2 638 913
EXCÉDENT OU DÉFICIT	439 836	-21 447

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	49 448	49 448	51 848	51 848
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	934 385	934 385	896 086	896 086
Legs, donations et assurance-vie	565 865	565 865	1 647 904	1 647 904
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public	12 113	12 113	43	43
TOTAL I	1 561 810	1 561 810	2 595 881	2 595 881
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	65		21 585	
TOTAL II	65		21 585	
Subventions et autres concours publics	III	20 285		
Reprises sur provisions et dépréciations	IV	362 494	362 494	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V			
TOTAL (I à V)	1 944 655	1 924 304	2 617 466	2 595 881
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	972 412	972 412	2 130 444	
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	16 000	16 000	58 178	
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	988 412	988 412	2 188 622	
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	270 179	270 179	228 392	
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	270 179	270 179	228 392	
Frais de fonctionnement	III	246 228	246 228	221 899
Dotations aux provisions et dépréciations	IV			
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI			
TOTAL (I à VI)	1 504 818	1 504 818	2 638 913	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	439 836	419 486	-21 447	2 595 881

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	243 074		230 187	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	243 074		230 187	
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	243 074		230 187	
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I				
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	223 453		211 606	
Contributions volontaires au fonctionnement III	19 621		18 581	
TOTAL (I + II + III)	243 074		230 187	

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2022	31/12/2021	Ressources par origine	31/12/2022	31/12/2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie	49 448	51 848
Actions réalisées par l'organisme	972 412	2 130 444	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	16 000	58 178	Dons manuels	934 385	896 086
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	565 865	1 647 904
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	12 113	43
TOTAL I	988 412	2 188 622			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	270 179	228 392			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	270 179	228 392			
Frais de fonctionnement III	200 893	221 899			
TOTAL EMPLOIS	1 459 484	2 638 913	TOTAL RESSOURCES I	1 561 810	2 595 881
Dot. aux prov. et dépréciations IV	45 335		Rep. sur prov. et dépréciations II	362 494	
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	419 486		Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	1 924 304	2 638 913	TOTAL	1 924 304	2 595 881
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	307 526	350 558
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	419 486	-43 032
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	727 012	307 526

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	243 074	230 187
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	223 453	211 606			
Contributions volontaires au fonctionnement III	19 621	18 581			
TOTAL	243 074	230 187	TOTAL	243 074	230 187

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2022	31/12/2021
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat
et du compte de résultat par origine et destination**

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	versements à d'autres organismes	par l'organisme	versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises					1 920	
Variation de stocks					2 248	
Autres achats et charges externes	447 900	16 000			203 307	
Aides financières	246 340					
Impôts, taxes et versements assimilés	7 880				1 622	
Salaires et traitements	154 122				32 825	
Charges sociales	53 876				11 475	
Dotations aux amortissements et dépréciations	26 230				5 248	
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	36 064				11 534	
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL	972 412	16 000			270 179	

	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL compte de résultat
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises							1 920
Variation de stocks							2 248
Autres achats et charges externes	168 691						835 898
Aides financières							246 340
Impôts, taxes et versements assimilés	3 109						12 610
Salaires et traitements	26 341						213 288
Charges sociales	9 208						74 559
Dotations aux amortissements et dépréciations	13 857						45 335
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	11 805						59 403
Charges financières							
Charges exceptionnelles	13 218						13 218
Participation des salariés aux résultats							
Impôts sur les bénéfices							
TOTAL	246 228						1 504 818

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

1.1 OBJET SOCIAL

Cabinet DEC

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le Comité départemental a pris la décision de changer de logiciel de gestion des collectes au cours de l'année 2018, ce logiciel a été utilisé et amélioré au cours des années suivantes.
- Le Comité Départemental a créé en 2015 un Fonds de dotation, Cap Santé Entreprise en lui versant un montant non consommable de 1 000, une subvention d'équilibre de 50 000 € pour l'exercice 2015, de 25 000 € pour l'exercice 2016 de 75 000 € pour 2017 et 10 000 € pour 2018, 2019 et 2020. Il a été dissous en 2021. Une association du même nom a été créée pour reprendre l'activité. Le Comité départemental lui a versé une subvention de fonctionnement de 10 000 € en 2022
- En 2022 a eu lieu le lancement d'une activité de brocante.
- L'acte d'acquisition de l'appartement de la Résidence du Donjon a été signé le 17/09/2020. La remise en service a été constatée le 1^{er} janvier 2022, bien que le bien n'ait pas été exploité au cours de l'année. Il s'agit d'un logement dans une résidence services qui, dans le cadre de l'aide aux malades, servira, moyennant participation financière, de logement de transition à destination des malades après intervention chirurgicale ou des aidants.
- Après une suspension liée à la crise sanitaire, le Conseil d'Administration a décidé de remettre en place la règle de prescription des subventions attribuées aux chercheurs et non réclamées, malgré des relances et sauf demande expresse de report. Au 31 décembre 2022, il a été repris en produits exceptionnels sur exercices antérieurs, les subventions non réclamées dans les délais prévus pour un montant de 308 825 euros. Pour ne pas impacter les ratios de l'année, cette somme n'a pas été comptabilisée dans les missions sociales.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2022-04

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	104 095			104 095
Immobilisations corporelles	843 709	2 896		846 605
Immobilisations financières	14 464			14 464
Total	962 268	2 896	0	965 164

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	2 896	0
→ Cablage électrique	1 380	
→ Matériel informatique	1 516	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	2 896	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	102 540	1 554		104 094
Amort.Immobilisations corporelles	287 878	43 781		331 659
Amort.Immobilisations financières	0			0
Total	390 418	45 335	0	435 753

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	15 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	20 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	20 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	20 ans
Bâtiments - Ascenseur	15 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	10 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	20 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	20 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	20 ans
Matériel de Bureau	2 à 5 ans
Matériel de Transport	3 à 6 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	5 à 10 ans

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Dépôts de garantie	14 464			14 464
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	14 464	0	0	14 464

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué une fois par an, en décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	14 464		14 464
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances	10 654	10 654	
→ Créances reçues par legs ou donations	1 503 027	1 503 027	
→ Charges constatées d'avance	53 307	53 307	
Total	1 581 452	1 566 988	0

3.1.2 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	51 303	
Livrets et comptes épargne	988 258	1 258
Comptes à terme		
Total	1 039 561	1 258

3.1.3 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Fournisseurs débiteurs	2 913	
Créances clients et comptes rattachés		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	1 362 762	1 402 845
Autres créances		
→ IJSS	1 199	979
→ Dons à recevoir	140 265	123 019
→ Taxe sur les salaires		11 256
→ Aides aux malades	5 785	5 785
→ Autres produits à recevoir	757	3 767
Disponibilités	1 039 561	885 429
Total	2 553 242	2 433 080



 Commissaire aux comptes
V. BRIERE
 Cabinet DEC

3.1.4 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Charges d'exploitation courantes	53 307	6 314
Total	53 307	6 314

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	932 168		-21 447						910 721	
Report à nouveau			21 447		439 836				439 836	
Excédent ou déficit de l'exercice	-21 447									
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	910 721	0	0	0	439 836	0	0	0	1 350 557	0

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEG

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	61 179		51 067	10 112
→				
Total	61 179	0	51 067	10 112

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 62 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 435	208 435		
Dettes des legs ou donations	1 441 474	1 441 474		
Dettes fiscales et sociales	35 870	35 870		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	91 198	91 198		
Produits constatés d'avance		0		
Total	1 776 977	1 776 977	-	-

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	5 795	2 490
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires	3 305	
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 490	2 490
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	30 075	93 619
→ Urssaf/ Pôle emploi	16 091	33 090
→ Caisse de retraite	5 695	12 022
→ Caisse de prévoyance	1 160	4 220
→ Personnel autres charges à payer	10	
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	3 978	25 711
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 677	13 748
→ Prélèvement à la source	1 464	4 828
Total	35 870	96 109

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	208 435	178 505
→ Fournisseurs	128 967	83 510
→ FNP - Factures non parvenues	5 574	12 311
→ FNP - Factures non parvenues BN	73 894	82 685
Dettes sociales :	5 665	39 459
→ Personnel autres charges à payer	10	
→ Dettes congés à payer	3 978	25 711
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 677	13 748
Dettes des legs et donations :	1 441 474	1 659 721
→ Recherche à payer	1 441 474	1 659 721
Autres dettes :	91 198	109 167
→ Aide aux malades	0	36 450
→ Divers charges à payer	23 186	23 186
→ Collecte à reverser au BN	68 012	49 531
Total	1 746 771	1 986 852

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Le pointage de la liasse de réciprocité fournie par le BN fait apparaître les écarts suivants :

Legs et assurance vie:

Legs Guillaume (courrier du 11/07/2022) 52 493 €

Collectes à reverser au BN :

Leclerc 2017 14 025 €
 Leclerc 2018 11 038 €
 Leclerc 2019 16 824 €
 Leclerc 2020 7 641 €
 Cancer Ado 2022 18 481 €

Dettes fournisseurs BN

Ecart sur cotisations 2018 à 2020 30 395 €
 Ecart sur cotisation 2022 9 926 €
 Ecart sur factures n'apparaissant pas dans la liasse 526 €

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
 Cabinet DEC

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Cf. page 15 et 16

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Cabinet DEG

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	758500	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	758501	565 865
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		565 865

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		565 865
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Brocante	80	
→ Piscines Nager contre le Cancer	10 774	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers sur livret	1 258	
Total	12 112	0

Cabinet DEC

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Subventions	20 285	19 922
Autres produits		
→ Produits sur exercices antérieurs		264
→ Transferts de charges		423
→ Divers	65	976
Total	20 350	21 585

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie par le trésorier et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de prestations	217 899	158 467	4 791	381 157
Frais d'usage des locaux	53 591	9 125	24 093	86 809
Assurance	2 231	437	1 050	3 718
Electricité et eau	2 328	451	1 191	3 969
Téléphone	4 259	858	2 270	7 387
Affranchissement	31	21 760	302	22 094
Autres (à préciser)	183 560	12 208	134 996	330 764
Total	463 900	203 307	168 691	835 898

Les frais de personnel sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition validée par le Conseil d'Administration.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	63 931	70 848
Actions d'information, de prévention et de dépistage	134 943	149 543
Actions de formation		
Actions de recherche	9 125	10 112
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	44 298	49 093
Frais de fonctionnement (dont communication)	35 549	39 396
Total	287 845	318 993

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	244 854	236 312
Actions d'information, prévention, dépistage	486 877	435 857
Actions de formation		547
Actions de recherche	222 200	1 457 300
Actions autres	18 481	429
Total	972 412	2 130 444
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	16 000	58 178
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	16 000	58 178

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication		
Frais de gestion	202 882	182 057
Impôts et taxes	4 747	1 514
Cotisation statutaire	11 525	11 857
Charges financières		
Dotations aux amortissements	13 857	11 381
Charges exceptionnelles	13 218	15 091
Total	246 228	221 899

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEG

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	243 074	230 187
Total		243 074	230 187

Selon les règles de la Fédération, l'évaluation financière du bénévolat est calculé sur la base du taux horaire de 1.5 fois le SMIC bien que le Comité des Hauts de Seine considère ce montant très inférieur à la réalité de la valorisation des compétences mises à disposition par les bénévoles.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
 Cabinet DEG

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

Cf. page 18

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	9 048
Total	9 048

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ Reprise Subventions recherche non réclamées	308 826
Total	308 826
Charges exceptionnelles	
→ Ecart remise de chèques	225
→ Subvention non reçue	12 993
Total	13 218

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

Les subventions attribuées par le Conseil d'Administration aux chercheurs ou aux associations de malades qui n'ont pas été réclamées dans les délais prévus par convention ont été reprises en produits exceptionnels sur exercices antérieurs. Cette reprise n'a pas d'impact sur le montant des missions sociales de l'exercice.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Cf. page 17

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	17	272	0,15	4 515
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	910	0,50	15 106
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	52	13 461	7,43	223 453
Total	70	14 643	8	243 074

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires (nombre d'heures/1 820 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

Selon les règles de la Fédération, l'évaluation financière du bénévolat est calculée sur la base du taux horaire de 1.5 fois le SMIC bien que le Comité des Hauts de Seine considère ce montant très inférieur à la réalité de la valorisation des compétences mises à disposition par les bénévoles

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	10	7 651	4
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	10	7 651	4

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures


Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	9 023
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	9 023

Les frais de déplacement ci-dessus correspondent au montant des d'indemnités Km des administrateurs et n'ont pas fait l'objet de remboursement. Les administrateurs font abandon de créances, et on trouve le même montant en collecte.(754& 756).

Ne figurent pas ici les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 6 181 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

**ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL
92 DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
3-5-7 AVENUE PAUL DOUMER
92500 RUEL MALMAISON**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient pas de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre l'Association Ligue Contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine et le Fonds de dotation Cap Santé Entreprise

- Personnes concernées : Madame Christine Vanpé et, Messieurs Jacques Rouessé, Eric Hirlimann, Jean-Louis Osvath, Olivier Regniault.

- Nature et objet : contribution financière destinée à soutenir cette structure qui accompagne les personnes atteintes de maladies chroniques en activité professionnelle et leurs proches au travail.
- Modalités : contribution financière d'un montant de 14 500 € enregistrée en charges d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention entre l'Association Ligue Contre le Cancer – Conseil en Gestion et Relation Client (CGRC)

- Personnes concernées : Olivier Regniault. Stanislas Regniault
- Nature et objet : Prestations de conseil et d'assistance sur la période du 04 avril 2022 au 03 avril 2023.
- Modalités : A ce titre, CGRC a facturé 9 984€TTC / mois soit un total de 89 856€ au titre de l'exercice. Par ailleurs, Monsieur Stanislas a été remboursé de ses notes de frais à hauteur de 1 710€ sur l'exercice.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 14 Mars 2023

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière

